

Département de la Drôme

Commune de Charmes sur l'Herbasse.

## Mise en place du fonctionnement de la cantine et de la garderie

### Protocole sanitaire COVID19 Novembre 2020.

Ces nouvelles dispositions sont arrêtées à la suite de rencontres entre les équipes enseignantes, les représentants des parents, les personnels de la mairie et les élus....

-----000000-----

En préambule il faut appréhender les différentes contraintes :

- Sanitaires dictées par le protocole national concernant les temps scolaire et périscolaire.
- De la nature des publics visés : enfants de moins de 6 ans, et de 6 à 11 ans, enseignants, encadrants et accompagnants.
- Des moyens matériels existants, et des aménagements possibles.
- De la disponibilité du personnel, et des bénévoles éventuels.

Le protocole sanitaire s'impose à tous, et il reste à charge des directions d'écoles d'en assurer la mise en application au sein de leur établissement, d'en informer les parents d'élèves et de gérer les temps scolaires.

Les agents de la commune sont informés par la municipalité des nouvelles dispositions qu'ils vont devoir respecter, et faire respecter aux enfants dans le temps de l'accompagnement, du déroulement de la garderie et du repas à la cantine municipale

**Cantine** : La commune a mis en place une disposition des tables rangées et groupées par classes, et permettant à chaque enfant d'avoir une place individuelle.

En conséquence, nous n'avons pas à mettre en place deux services (ou les enfants du 2ème utiliseraient les places du 1<sup>er</sup>, ce qui nous contraindrait à un nettoyage désinfectant), mais pour faciliter les mouvements des groupes il faut des horaires légèrement décalés.

Il serait souhaitable que les classes de l'école publique sortent de manière synchronisée, mais séparées.

<u>Groupes concernés</u>	<u>Aménagement horaires cantine</u>
Maternelles Ecole publique	Repas 11h20 / 12h10
Primaire école publique	Repas 11h25 / 12h10
Maternelles Ecole privée	Trajet aller 12h10 /12h15 Repas 12h15 / 13h00 Trajet retour 13h00 / 13h05
Primaire Ecole Privée	Trajet aller 12h10 /12h15 Repas 12h15 / 13h00 Trajet retour 13h00 / 13h05

L'entrée des enfants aura lieu par la porte habituelle, et la sortie s'effectuera par l'issue de secours Ouest.

Afin d'éviter un brassage des vêtements sur les portemanteaux les enfants du primaire mettront leur vêtement sur les dossiers de chaise. Les maternelles prendront les leurs aux patères de l'entrée.

Il sera mis à disposition à l'entrée de la cantine une poubelle destinée à recueillir les masques de la matinée. Cela signifie que les enfants auront sur eux un deuxième masque pour le retour en classe. Pour ceux qui auront des masques lavables, ils devront avoir un sac en plastique pour ranger leur masque sale, et leur deuxième masque dans un autre sac en plastique.

La commune ne pourra qu'exceptionnellement pallier un manque. Une petite réserve sera disponible sur place.

Lavage des mains : Les maternelles du public se lavent les mains avant de venir. Pour les autres, un distributeur de gel automatique (sans contact) sera mis à disposition.

Comme précédemment, les entrées seront servies avant l'arrivée des enfants, afin d'éviter les brassages. Les enfants qui le désirent pourront, à la demande, être resservis.

**Garderie** : Dans le cadre des consignes gouvernementales, il est demandé expressément de ne pas mélanger les groupes...

C'est pourquoi, la garderie sera transférée à la salle des fêtes qui sera partagée en 6 zones (correspondant aux 6 classes des deux écoles).

Gestion des stylos, et jouets : il sera fait un partage dans 4 cartons de tous les jouets et stylos, etc.

Ces cartons seront nommés : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

En conséquence un carton restera au repos jusqu'à la semaine suivante, ce qui évite une désinfection journalière trop prenante en matière d'emploi de personnel.

-----0000000-----

En conclusion, c'est dans la discussion et l'écoute entre tous les acteurs, que nous pourrons mettre en place et améliorer au fil de l'eau le dispositif.

Des élus de la commune sont souvent présents sur les différents lieux, à la disposition du personnel et de la population pour toutes doléances.

Des employés communaux (en dehors des horaires rémunérés) et bénévoles donnent aussi de leur temps ; qu'ils en soient remerciés.

Charmes sur l'Herbasse, le 30 octobre 2020

Claude VIENNOT, adjoint  
En charge des affaires scolaires

Jean-François JAFFUEL, adjoint  
En charge du personnel

Stéphanie NOUGUIER, Maire

